

Rapport de la Commission Paritaire de Lancy

Les points suivants ont été abordés en commission paritaire de la ville de Lancy.

Conditions de stages dans les institutions

Les syndicats ont suggéré de débiter une réflexion sur le souhait de prioriser un stage plutôt qu'un autre, au vu de la forte demande de stage.

Il en est ressortit que le CSME (conseil de surveillance de marché de l'emploi) définit que le stage doit être encadré par un organisme cantonal ou fédéral.

Les syndicats ont mis à jour un tableau des stages proposés avec une colonne qui spécifie les partenaires. Ce tableau pourra être considéré comme directive à la CCT.

Formations continues

Cette question a finalement été clarifiée après de longs débats et longues négociations.

Il avait été proposé d'accorder 7 jours au prorata du temps de travail avec un minimum de 4 jours pour tous afin que les personnes travaillant à un faible taux puissent se former correctement.

Tous les membres étaient favorables au compromis sauf l'ACIPEG.

L'AGEDE a donc proposé de garder le droit à 7 jours pour tous quel que soit le taux d'activité car il est important de garder du personnel pleinement qualifié.

Décision : Le compromis ayant échoué, la majorité accepte d'accorder 7 jours pour tous (quel que soit le taux d'activité) et de faire récupérer les jours qui tombent sur un jour de congé.

Les usages

L'OCIRT a édicté les usages et après discussion avec l'OCIRT, le SASAJ et la commune, il ressort des discussions les points suivants :

- Les institutions visées par les usages sont surtout celles qui ne disposent pas de CCT.
- Madame Stoll (Directrice générale de l'OCIRT) a proposé au conseil administratif de lui soumettre la CCT lancienne afin de procéder à un examen détaillé qui permettra de vérifier si notre CCT respecte globalement les usages.

A ce jour, nous attendons encore la décision de l'OCIRT.

Protection de la personnalité

Les syndicats ont envoyé une proposition de texte concernant la protection de la personnalité.

Ils proposent donc un article 44 bis sur la protection de la personnalité.

Nous avons reçu le « 2ème observatoire avec qui nous étudions la possibilité de collaborer.

Les discussions sont en cours.

VAE Educatrices

L'ACIPEG s'est renseignée auprès de l'ESEDE et elle nous informe que l'école n'a pas reçu de dossier de VAE d'éducatrices depuis plusieurs années.

Les dossiers sont traités au cas par cas, il s'agit d'intégrer les personnes soit sur 3600h ou 5400h selon 6 critères.

Selon l'école, la VAE risquerait de disparaître.

Les directions souhaitent que les conditions soient décidées en fonction des conditions octroyées pour la formation en emploi, afin d'y faire un parallèle.

Formation en emploi

Les syndicats souhaitent reformuler une proposition d'article soumise par les directions.

Les discussions sont en cours de finalisation.

Grève des femmes

Les membres ont été informés de la journée de la grève des femmes qui aura lieu le 14 juin 2019.

Ce sujet va être abordé à la prochaine commission paritaire afin de définir les modalités.

Pour l'AGEDE : Patricia Locatelli